

Incontournables



Dépendance Sérénilys II

Les **I**ncontournables offrent la solution
pour conserver votre autonomie
financière et matérielle.



La dépendance, une réalité

On estime à plus d'un million le nombre de personnes dépendantes en France. Ce nombre est en augmentation constante.

La raison principale : nous vivons plus longtemps et restons plus longtemps en bonne santé. Cependant le risque de la perte d'autonomie augmente avec l'âge.

Or, celle-ci a un coût parfois trop élevé par rapport aux ressources normales provenant d'une retraite. Même si elles sont complétées par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie - lire plus loin).

La personne dépendante ou sa famille devra en effet déboursier entre 900 et 3 000 € par mois selon le type de prise en charge, parfois durant plusieurs années.

Qu'est-ce que la dépendance ?

Etre dépendant,

c'est ne plus pouvoir accomplir seul les gestes essentiels de la vie quotidienne : se laver, s'habiller, s'alimenter, se déplacer...

La dépendance totale,

c'est se trouver dans l'impossibilité physique totale et permanente de pouvoir effectuer seul au moins trois des quatre actes ordinaires de la vie : satisfaire à son hygiène corporelle, se nourrir, se déplacer, s'habiller (définition GIR₁ et GIR₂).

La dépendance partielle,

c'est se trouver dans l'impossibilité physique totale et permanente de pouvoir effectuer seul au moins deux des quatre actes ordinaires de la vie (définition GIR₃ et GIR₄).

L'APA, une aide financière

L'APA a été mise en place au 1^{er} janvier 2002 avec pour objectif la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à une perte d'autonomie. Elle est gérée par les départements (dépôts des dossiers auprès du Conseil général). Son attribution n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul prend en compte les revenus du bénéficiaire et son niveau de dépendance : l'APA repose sur le principe d'un barème et de tarifs nationaux. C'est une aide financière : il appartient à la personne en perte d'autonomie ou à sa famille de prendre en charge l'organisation complète de la dépendance. 1 212 000 personnes en bénéficiaient au 30 juin 2011. Sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 2,6 %.

Grille AGGIR

Il existe 6 degrés d'autonomie ou niveaux de dépendance (GIR), définis selon la grille AGGIR, classification publiée au journal officiel du 30.04.1997. Ces degrés sont évalués à partir du dossier médical rempli par le médecin.

AGGIR Groupe 1

Il correspond aux personnes âgées confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées, ce qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe, se trouvent les personnes en fin de vie.

AGGIR Groupe 2

Il comprend deux groupes de personnes âgées :

- celles qui sont confinées au lit ou dans un fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante,
- celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui peuvent encore se déplacer.

AGGIR Groupe 3

Il rassemble les personnes âgées ayant conservé leurs facultés intellectuelles et partiellement leur capacité à se déplacer, mais qui nécessitent, plusieurs fois par jour, des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assurent pas seules l'hygiène de l'élimination anale ou urinaire.

AGGIR Groupe 4

Il concerne :

- les personnes n'assurant pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement, en étant parfois aidées pour la toilette et l'habillement. La grande majorité d'entre elles s'alimentent seules,
- les personnes n'ayant pas de difficultés à se déplacer mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et pour les repas.

AGGIR Groupe 5

Il regroupe les personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Celles-ci nécessitent toutefois une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

AGGIR Groupe 6

Il s'agit de personnes n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.



“Grâce à Dépendance Sérénilyl II nous sommes certains de rester chez nous le plus longtemps possible”

■ Choisissez le niveau de garantie qui vous convient

Sérénilyl II est adapté à tous les revenus. Vous pouvez en effet choisir un montant de rente mensuelle qui va de 360 à 1 800 €.
Celle-ci vous sera versée dès reconnaissance de votre état de dépendance.

De plus, vous avez le choix entre 2 formules :

- La formule **Autonomie** : 100 % de la rente choisie vous est versée en cas de dépendance totale uniquement.
- La formule **Autonomie plus** : vous percevez 100 % de la rente choisie en cas de dépendance totale et 60 % en cas de dépendance partielle.

■ L'option capital pour faire face aux frais exceptionnels

Vous pouvez compléter votre rente par le versement d'un capital qui va de 2 840 à 11 360 €. Cette option vous permet de faire face sans problème aux premiers frais comme, par exemple, financer des travaux d'aménagement de votre domicile pour pouvoir y rester.

■ Comment est déterminée votre cotisation ?

Elle est fonction du montant de la rente, de la formule choisie (Autonomie ou Autonomie Plus), de votre choix d'opter pour un capital complémentaire et, bien entendu, de votre âge à la souscription du contrat.

Le montant de cotisation n'augmentera pas, année après année, avec l'âge ; il sera revalorisé dans les mêmes proportions que la rente.

Plus tôt vous adhérez et plus faibles sont vos cotisations.

Reportez-vous au tableau qui figure aux pages suivantes pour calculer votre cotisation.

■ Une assistance complète 24h/24 et 7j/7

Dès la souscription de votre contrat Dépendance Sérénilyl II, sur simple appel, vous avez un accès privilégié :

- aux informations sur la dépendance et la santé ;
- aux services en cas d'hospitalisation imprévue de plus de 72 h ou d'incapacité à vous déplacer.

Et, dès la reconnaissance de votre état de dépendance, l'assistance vous permet d'effectuer un bilan d'adaptation de l'habitat.

Exemple concret

Vous avez 62 ans lorsque vous souscrivez le contrat Sérénilyl II.

Vos revenus à la retraite sont de 1 800 € par mois. Vous choisissez alors la formule Autonomie Plus qui vous couvrira en cas de dépendance partielle et totale en optant pour une rente de 720 € et un capital complémentaire de 2 840 €. Votre cotisation mensuelle totale s'élève à 57,20 €. Elle n'augmentera pas avec l'âge.

A l'âge de 76 ans, votre dépendance partielle est reconnue.

Vous cessez de cotiser sur votre contrat Dépendance Sérénilyl II et percevez immédiatement une rente de 432 € par mois (60 % de votre choix de rente initial, 720 €) et le capital de 2 840 € qui vous permet de faire des travaux d'aménagement de votre salle de bain, par exemple. Si votre état de santé s'aggrave et que la dépendance totale est reconnue, votre rente est alors de 720 € par mois et versée à vie.



Paroles de conseiller

Votre Conseiller est un expert. N' hésitez pas à prendre contact avec lui pour souscrire votre contrat Dépendance Sérénilyl II. Appelez-le au 01 58 82 62 06.

*Ou rendez-vous dans notre espace dédié "SENIOR EN LIGNE"
<http://seniorenligne.novalistaitbout.com>, pour établir un devis gratuit.*

Quand faut-il souscrire Sérénilyl II ?

La perte d'autonomie peut tous nous concerner. C'est l'allongement de la durée de la vie qui veut ça. Un jour ou l'autre, nous nous trouverons tous confrontés à un problème de dépendance. Souscrire Sérénilyl II le plus tôt possible est donc une sage décision, en particulier si vous êtes retraités. Et économique aussi, car les cotisations sont calculées en fonction de l'âge au moment de la souscription. Je dirais donc que le plus tôt est le mieux et qu'il ne faut pas attendre une difficulté pour s'en préoccuper : il serait alors trop tard.

Comment choisir le montant de sa rente ?

Une aide à domicile coûte entre 900 et 3 000 € par mois. L'allocation d'autonomie (APA) s'échelonne entre environ 350 et 1 000 € selon le niveau de dépendance en restant à votre domicile. Vous devez donc déboursier une somme pouvant aller de 550 à 2 000 €, à laquelle s'ajoutent vos dépenses habituelles. Ajustez le niveau de votre rente en fonction de cette dépense totale et du montant de vos revenus.

Quelle est la différence entre la Formule Autonomie et la Formule Autonomie Plus ?

C'est très simple. La formule Autonomie couvre la dépendance totale et la formule Autonomie Plus la dépendance totale et la dépendance partielle.

Est-ce utile de prendre l'option Capital ?

Là encore, tout dépend de votre situation financière. L'option Capital vous permet de faire face à certains frais exceptionnels comme, par exemple, des travaux d'adaptation de votre domicile.

Jusqu'à quel âge est versée la rente ?

La rente est versée à vie. Dès le début de son versement, vous ne payez plus les cotisations de votre contrat Dépendance Sérénilyl II.

Comment faire pour adhérer au contrat Dépendance Sérénily II ?

1 - Complétez la demande d'adhésion.

Si votre conjoint souhaite adhérer également, il lui suffit de compléter la partie qui lui est réservée.

2 - N'oubliez pas de choisir la formule qui vous convient (Formule Autonomie ou Autonomie Plus), le montant de votre rente et le montant du capital si vous optez pour ce complément.

3 - Dater et signez la demande d'adhésion.

4 - N'oubliez pas de compléter, dater et signer l'autorisation de prélèvement en l'accompagnant d'un relevé d'identité bancaire (RIB), ou de caisse d'épargne.

5 - Glissez dans chacune des enveloppes à l'attention du médecin-conseil, le feuillet "déclaration de santé" (une déclaration par assuré) après l'avoir complété.

6 - Insérez dans l'enveloppe retour déjà affranchie :

- la ou les enveloppes à l'attention du médecin-conseil contenant la déclaration de santé ;
- le 1^{er} feuillet de votre demande d'adhésion ;
- l'autorisation de prélèvement accompagné du RIB ou du relevé de caisse d'épargne.

7 - Conservez votre exemplaire de la demande d'adhésion.

8 - Vérifiez une dernière fois que votre demande est complète.



Que se passe-t-il après avoir retourné mon bulletin d'adhésion ?

Si votre dossier est complet et sous réserve de l'acceptation médicale de l'assureur, tout va très vite.

Vous recevez alors votre certificat d'adhésion : c'est votre contrat. Il est accompagné d'un guide pratique que nous éditons spécifiquement pour nos adhérents à Sérénily II. Il reprend l'ensemble des éléments nécessaires pendant la durée de votre contrat et le jour où vous aurez besoin de ces garanties.

Pour calculer votre cotisation, laissez-vous guider

1 Choisissez votre formule

(Autonomie Plus – Tableau de gauche ; Autonomie – Tableau de droite).

2 Choisissez le montant de votre rente et reportez-vous à la ligne correspondant à votre âge* pour obtenir le montant de votre cotisation mensuelle.

FORMULE AUTONOMIE PLUS

EN CAS DE DÉPENDANCE TOTALE	MONTANT DE LA RENTE					OPTION CAPITAL PLUS			
	360 €	720 €	1 080 €	1 440 €	1 800 €	TOTALE OU PARTIELLE			
EN CAS DE DÉPENDANCE PARTIELLE	216 €	432 €	648 €	864 €	1 080 €	2 840 €	5 680 €	8 520 €	11 360 €

ÂGE À L'ADHÉSION	COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS								
50 ANS	15,64	30,57	45,51	60,45	75,40	2,60	5,21	7,83	10,43
51 ANS	16,29	31,89	47,47	63,07	78,66	2,73	5,47	8,21	10,93
52 ANS	16,98	33,26	49,55	65,83	82,11	2,86	5,73	8,60	11,45
53 ANS	17,72	34,73	51,74	68,75	85,77	3,01	6,03	9,05	12,05
54 ANS	18,49	36,28	54,06	71,85	89,64	3,15	6,31	9,48	12,63
55 ANS	19,30	37,91	56,51	75,13	93,73	3,32	6,64	9,97	13,28
56 ANS	20,17	39,64	59,11	78,59	98,06	3,49	6,99	10,49	13,98
57 ANS	21,08	41,48	61,86	82,26	102,64	3,68	7,36	11,06	14,73
58 ANS	22,06	43,42	64,78	86,14	107,50	3,87	7,76	11,64	15,51
59 ANS	23,09	45,48	67,87	90,25	112,64	4,08	8,18	12,28	16,37
60 ANS	24,18	47,65	71,13	94,60	118,08	4,31	8,65	12,98	17,28
61 ANS	25,32	49,95	74,58	99,21	123,83	4,56	9,14	13,71	18,27
62 ANS	26,54	52,38	78,24	104,08	129,92	4,82	9,66	14,49	19,30
63 ANS	27,81	54,92	82,03	109,13	136,24	5,10	10,23	15,36	20,46
64 ANS	29,14	57,58	86,02	114,47	142,91	5,42	10,85	16,29	21,71
65 ANS	30,55	60,40	90,26	120,10	149,95	5,74	11,51	17,29	23,03
66 ANS	32,03	63,38	94,71	126,05	157,39	6,10	12,25	18,38	24,48
67 ANS	33,61	66,51	99,42	132,33	165,25	6,49	13,02	19,53	26,02
68 ANS	35,26	69,83	104,39	138,97	173,53	6,93	13,88	20,83	27,76
69 ANS	37,02	73,32	109,64	145,96	182,27	7,39	14,81	22,23	29,61
70 ANS	38,86	77,01	115,18	153,33	191,49	7,89	15,80	23,73	31,62
71 ANS	40,90	81,11	121,31	161,51	201,71	8,44	16,93	25,40	33,85
72 ANS	43,07	85,43	127,80	170,16	212,53	9,05	18,13	27,22	36,26
73 ANS	45,35	90,00	134,65	179,30	223,95	9,70	19,45	29,19	38,89
74 ANS	47,77	94,83	141,89	188,95	236,02	10,43	20,90	31,38	41,81
75 ANS	50,32	99,93	149,55	199,15	248,77	11,21	22,47	33,74	44,95

- 3 Choisissez le montant du capital dans l'option Capital et reportez-vous aussi à la ligne correspondant à votre âge* pour obtenir le montant de votre cotisation mensuelle.
- 4 Ajoutez les deux montants de cotisation trouvés et vous obtenez votre cotisation totale (celle-ci ne variera pas avec votre âge).
- 5 Reportez ce montant et vos choix sur la demande d'adhésion.

* votre âge = année d'adhésion – année de naissance.

FORMULE AUTONOMIE

EN CAS DE DÉPENDANCE TOTALE	MONTANT DE LA RENTE					OPTION CAPITAL			
	360 €	720 €	1 080 €	1 440 €	1 800 €	2 840 €	5 680 €	8 520 €	11 360 €

ÂGE À L'ADHÉSION	COTISATIONS MENSUELLES EN EUROS								
50 ANS	7,26	13,82	20,38	26,94	33,51	1,86	3,72	5,59	7,45
51 ANS	7,55	14,40	21,24	28,09	34,94	1,95	3,90	5,86	7,80
52 ANS	7,85	15,00	22,16	29,31	36,46	2,04	4,08	6,13	8,16
53 ANS	8,18	15,65	23,13	30,60	38,08	2,14	4,29	6,44	8,58
54 ANS	8,52	16,34	24,16	31,98	39,80	2,24	4,49	6,75	8,99
55 ANS	8,88	17,07	25,25	33,44	41,62	2,36	4,72	7,09	9,44
56 ANS	9,27	17,84	26,41	34,99	43,56	2,47	4,95	7,43	9,90
57 ANS	9,68	18,67	27,65	36,64	45,62	2,61	5,22	7,84	10,44
58 ANS	10,12	19,55	28,97	38,39	47,82	2,74	5,50	8,25	10,99
59 ANS	10,59	20,48	30,37	40,26	50,15	2,89	5,79	8,69	11,58
60 ANS	11,09	21,47	31,86	42,24	52,63	3,05	6,11	9,17	12,21
61 ANS	11,61	22,52	33,44	44,35	55,26	3,21	6,44	9,66	12,88
62 ANS	12,17	23,64	35,12	46,59	58,06	3,39	6,80	10,20	13,59
63 ANS	12,77	24,84	36,91	48,97	61,04	3,59	7,20	10,81	14,40
64 ANS	13,39	26,08	38,77	51,47	64,16	3,80	7,61	11,42	15,22
65 ANS	14,05	27,40	40,76	54,11	67,46	4,02	8,06	12,11	16,13
66 ANS	14,75	28,81	42,86	56,92	70,97	4,27	8,57	12,86	17,13
67 ANS	15,50	30,30	45,10	59,90	74,71	4,53	9,09	13,64	18,17
68 ANS	16,29	31,89	47,48	63,08	78,67	4,83	9,68	14,53	19,36
69 ANS	17,14	33,57	50,01	66,45	82,88	5,14	10,29	15,45	20,58
70 ANS	18,03	35,36	52,70	70,03	87,36	5,48	10,97	16,47	21,95
71 ANS	19,05	37,41	55,76	74,11	92,46	5,85	11,73	17,60	23,45
72 ANS	20,14	39,58	59,02	78,46	97,90	6,26	12,54	18,83	25,09
73 ANS	21,30	41,89	62,49	83,08	103,68	6,70	13,43	20,16	26,86
74 ANS	22,53	44,36	66,18	88,01	109,84	7,19	14,41	21,63	28,82
75 ANS	23,84	46,98	70,12	93,25	116,39	7,71	15,45	23,20	30,91

Incontournables



**Parce qu'être attentif à vos besoins,
c'est notre métier :**

Santé :

vous bénéficiez d'une complémentaire santé sur mesure.

Protection Décès :

vous protégez financièrement ceux que vous aimez.

Dépendance Sérénilyl II :

vous conservez votre autonomie financière et matérielle.

Capital Décès :

Vous préparez la transmission de votre patrimoine.

Capital Obsèques et Services Obsèques :

vous soulagez vos proches le moment venu.

*Des produits de prévoyance et de santé
spécialement conçus pour votre
protection et celle de vos proches.*

En savoir plus

■
Votre Conseiller au
01 58 82 62 06
■

Un devis en ligne sur
[http://seniorenligne.
novalistaitbout.com](http://seniorenligne.novalistaitbout.com)

